

Commune de PIGNANS



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire  
du 21 novembre 2022

## ARRÊTÉ N° 2022/691

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,  
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),  
Vu le Code de la Route,  
Considérant la demande en date du 21 novembre 2022 de Monsieur FERGAL Max tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue d'un déménagement place de la Mairie,

### ARRÊTE

**Article 1 :**

Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner un véhicule sur la place de la Mairie afin de procéder à un déménagement au n° 10, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

**Article 2 :**

En raison de l'empiétement du véhicule sur la chaussée, le pétitionnaire est autorisé à barrer la voie de circulation de façon ponctuelle (*uniquement lors des chargements et/ou déchargements*).

**Article 3 :**

La présente permission de voirie est valable le mardi 22 novembre 2022 de 8h à 19h.

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 21 novembre 2022.

 **Le Maire,  
Fernand BRUN**

